

## QUESTIONS ET RÉPONSES DOC 1000227016

Q&R	QUESTIONS ET RÉPONSES
Q21	Dans la section sous-traitant de l'offre technique, il est indiqué que « Si le consultant emploie un sous-traitant, une copie de la proposition du sous-traitant pour exécuter sa partie des travaux. Preuve d'enregistrement du sous-traitant et une assurance doit être fournie avec l'offre. Pouvez-vous préciser quels documents sont nécessaires pour prouver l'inscription d'un sous-traitant ? Le numéro de société de l'Ontario suffirait-il ?
R21	Le numéro de société de l'Ontario suffira. Si le sous-traitant est une société enregistrée auprès de PGO ou PEO, veuillez également le préciser dans la proposition.
Q22	La section 3.2 Expérience sous C3 demande d'inclure la description de maximum 3 projets réalisés dans le passé et que 2 points seront attribués pour chacun des 4 critères énumérés pour chaque personnel proposé. Cela signifie-t-il qu'un seul projet est suffisant pour obtenir les 8 points par personnel, à condition que le projet couvre les aspects des 4 critères énumérés ?
R22	C'est confirmé. Si le soumissionnaire souhaite suggérer jusqu'à 3 projets maximum réalisés dans le passé pour chaque personnel, veuillez préciser quel projet l'équipe d'évaluation doit prendre en considération.
Q23	Pourriez-vous préciser si ces deux dernières phrases font référence au même résumé des travaux antérieurs qui ont impliqué la participation des Premières Nations énumérés ci-dessus ou s'il s'agit d'exigences/sections distinctes où l'offrant doit décrire les plans pour ces aspects pour les projets futurs dans le cadre du SOA?
R23	Les deux dernières phrases concernent les travaux précédents qui ont impliqué la participation des Premières Nations. Le résumé doit démontrer comment une formation (sur le tas ou en classe) similaire (améliorée) ou nouvelle, susceptible d'embaucher des autochtones, peut être intégrée au projet résumé s'il devait être réalisé à nouveau.